



Région Europe

XXVIème Session de l'Assemblée régionale Europe

**Chisinau (Moldavie)
19-20 novembre 2013**

Résolution portant sur le Partenariat oriental

Vu l'accord de partenariat oriental conclu en 2009 visant à donner corps à la volonté de l'UE et de ses partenaires d'Europe orientale de contribuer à promouvoir les réformes politiques et économiques et d'aider les pays de cette région à se rapprocher de l'UE ;

Rappelant que ce partenariat repose sur un engagement commun en faveur du droit international et des valeurs fondamentales que sont notamment la démocratie, l'Etat de droit et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que l'économie de marché, du développement durable et de la bonne gouvernance ;

Soulignant l'importance du Sommet du partenariat oriental qui se tiendra à Vilnius les 28 et 29 novembre 2013 au cours duquel la République de Moldavie va parapher l'Accord d'Association avec l'Union européenne ;

Soulignant qu'en sa qualité de membre de l'OIF outil d'ouverture et de développement, la République de Moldavie entend défendre la langue française et l'ensemble des valeurs de la Francophonie ;

L'Assemblée régionale Europe de l'APF réunie en sa XXVIème session à Chisinau du 19 au 20 novembre 2013 :

Salue et soutient les engagements pris par la République de Moldavie pour atteindre les objectifs définis dans le cadre de l'Accord de partenariat et de coopération avec l'Union européenne.
